

40 ans... et après

Léo Bonneville

Number 98, October 1979

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/51130ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (print)

1923-5100 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bonneville, L. (1979). 40 ans... et après. *Séquences*, (98), 2–3.



Office
national du film
du Canada



ans... et après

Le 2 mai 1939, quelques mois avant la déclaration de la Deuxième guerre mondiale, le Parlement canadien créait l'Office national du film. Cet Office devait « faire connaître le Canada aux Canadiens ainsi qu'aux autres nations et permettre aux citoyens canadiens de se mieux connaître et de se mieux comprendre ». Pour fonder l'O.N.F., on fit venir d'Angleterre un homme bien connu dans les milieux cinématographiques, John Grierson. C'est lui qui légua à l'Office sa philosophie qui consistait à représenter, sur le plan humain, les grandes questions politiques et économiques qui touchent à la vie des hommes et de la nation. Il faut dire que, pendant quarante ans, l'Office national du film a connu une prodigieuse évolution qui l'a fait s'imposer à la face du monde. Qu'il suffise de mentionner les nombreuses récompenses qu'a récoltées l'O.N.F. : plus de 1,600 prix dont 5 Oscars, 3 Palmes d'or à Cannes et 5 Robert Flaherty. C'est dire que depuis les documentaires réalisés sèchement dans le but évident d'instruire (et souvent d'ennuyer) à l'admirable **Mon Oncle Antoine** de Claude Jutra et au ravissant **J.A. Martin photographe** de Jean Beaudin, quel chemin parcouru ! Bref, du Candid Eye qui est une « marque » authentique de l'Office (qu'on songe à **Au bout de mon âge** de Georges Dufaux et aux **Vrais Perdants** d'André Melançon) aux longs métrages de fiction, les films produits par l'O.N.F., souvent malgré un budget réduit, accusent une qualité exemplaire. A ces films, il convient d'ajouter ceux produits par le département de l'animation. Ici, impossible de ne pas saluer le génial Norman McLaren. Comment, en si peu de temps, une si riche floraison de films de valeur a-t-elle pu se produire ? Nous en décelons deux raisons.

Ce qu'il faut reconnaître, à la gloire de l'O.N.F., c'est la liberté dans laquelle travaillent les cinéastes de la maison. **Séquences** a eu l'occasion d'interviewer de nombreux réalisateurs de l'O.N.F. et tous, nous disons bien tous, ont été unanimes à déclarer que l'Office national du film est un « lieu » où chacun peut s'exprimer en toute quiétude. Jamais personne n'a été brimé dans son travail. De plus, ces mêmes réalisateurs reconnaissent que l'O.N.F. est l'endroit par excellence pour apprendre son métier, car les conditions de travail — avec un outillage hautement perfectionné — sont idéales. C'est sans doute pour ces deux avantages que bien des pays envient notre Office national du film. C'est unique au monde.

* * *

Fier d'un passé glorieux, l'Office national du film doit envisager l'avenir avec audace. Il doit continuer à produire des films de toutes catégories. Si le documentaire a été un souci constant de l'Office, il appert que, par la fiction, on peut tout dire. Et parfois le long métrage permet

davantage un développement harmonieux. C'est pourquoi il faut souhaiter que l'O.N.F. continue à produire des longs métrages qui forment un fleuron prestigieux de l'Office.

Mais ce qu'il faut développer, c'est la distribution des films de l'O.N.F. Les demandes se multiplient non seulement chez nous, mais aussi à l'étranger. Le renom de l'O.N.F. l'a rendu populaire. En conséquence, les films de l'O.N.F. sont recherchés partout. De plus, les films peuvent s'obtenir gratuitement. C'est un atout considérable pour la location massive des films de l'O.N.F. Dans la vague d'austérité actuelle, l'O.N.F. est peut-être tenté d'imposer des frais de location. Nous nous opposons fermement à cette solution bancalée. Déjà en 1970, l'O.N.F. avait exigé des frais pour emprunter des films amplement payés par les lourds impôts des Canadiens. Les protestations venues de toutes parts avaient fait abolir rapidement cette «taxe». (1) Il ne faudrait pas que l'O.N.F. reprenne ce mauvais scénario. L'Office national du film est un organisme entretenu par les deniers publics. C'est déjà suffisant, sans qu'il vienne demander des frais supplémentaires. Nous devons également nous élever contre la tendance de l'O.N.F. de donner ses longs métrages en distribution à des compagnies qui demandent des frais élevés de location. Ces copies en 16mm, desservant divers milieux communautaires, doivent rester exemptes de tout frais de location. Ce sont NOS films et nous devrions les emprunter facilement et gratuitement. Il en va peut-être autrement des films présentés dans des salles commerciales. Mais les films de longs métrages devraient, comme tout film de l'O.N.F., être distribués en 16mm dès leur sortie et librement, et non pas attendre la fin de leur carrière commerciale. Il y a là une discrimination détestable. Et l'O.N.F. devrait être au-dessus de ces mesquineries.

Empressons-nous plutôt de féliciter l'Office national du film pour ses nombreuses et merveilleuses réalisations. Souhaitons-lui des succès nouveaux pour de nombreuses années à venir. Et attendons les prochains produits de l'O.N.F. avec un espoir grandissant. Pour la joie de millions de spectateurs. Et aussi pour le plaisir du cinéma.

Vive l'O.N.F.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Bonnet', with a long horizontal flourish extending to the right.

(1) Nous avons ici même protesté dans un éditorial intitulé « Crise à l'O.N.F. ». Cf. *Séquences*, no 60, février 1970, p. 2.